



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Plan
Régional
Santé
Environnement
de Bourgogne-Franche-Comté
2017-2021



DOSSIER DE PRESSE
7 septembre 2017

SOMMAIRE

Communiqué de synthèse.....	page 3
Le contexte d'élaboration du PRSE3.....	page 4
La dynamique partenariale et la gouvernance du PRSE3.....	page 4
Le préalable à l'élaboration du plan	page 5
Le contenu du plan.....	page 5
Les axes de travail et les objectifs.....	page 6
Focus sur « cadre de vie et urbanisme ».....	page 9
La suite.....	page 10

Un Plan Régional Santé Environnement : 55 actions concourant à un environnement favorable à la santé des habitants de Bourgogne-Franche-Comté

Notre état de santé, notre bien-être, dépendent pour une bonne part de la qualité de notre environnement, du milieu dans lequel nous vivons et nous travaillons, de ce que nous mangeons, respirons...

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) vise à protéger notre santé des effets néfastes provenant de notre environnement et de notre cadre de vie.

Le PRSE 3

Jeudi 7 septembre 2017, à la Maison des Sciences de l'Homme, à Dijon, le PRSE 3 Bourgogne-Franche-Comté a été présenté officiellement par la préfète de région, Christiane Barret, la présidente du conseil régional, Marie-Guite Dufay et le directeur général de l'Agence régionale de santé, Pierre Pribile.

Ce troisième plan, qui décline les orientations du Plan National Santé Environnement 3 adopté en novembre 2014 par le Gouvernement, s'inscrit dans le périmètre des deux régions fusionnées et intègre les spécificités de la Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le prolongement des deux précédents plans PRSE 1 et PRSE 2, la feuille de route définit pour les 5 prochaines années (2017-2021) les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre collectivement, en particulier pour réduire les inégalités de santé sur notre territoire.

Le plan s'articule en 5 axes, 16 objectifs opérationnels déclinés en 55 actions concourant à un environnement favorable à la santé des habitants de Bourgogne-Franche-Comté, sur de nombreuses thématiques : **eau, air, allergies au pollen, allergies alimentaires, amiante, radon, habitat, mobilité, urbanisme...**

Gestion de l'eau et changements climatiques, qualité de l'environnement urbain et santé, multi-expositions : à cette occasion, trois thématiques en lien direct avec le plan ont été évoquées par des équipes de recherche universitaire.

Ce plan a été construit après consultation de **nombreux acteurs régionaux** et **personnes qualifiées**, spécialistes, avec une forte mobilisation de toutes les parties prenantes.

Il se nourrit d'un **diagnostic préalable** afin de disposer d'un état des lieux détaillé des enjeux de santé environnement.

Ce troisième plan mobilise davantage **les territoires** sur les enjeux de santé, il engage les **collectivités** qui agissent déjà directement sur la vie quotidienne de la population.

L'information, la sensibilisation et la formation de tous sont également des facteurs essentiels pour la réussite des actions engagées : un important volet a ainsi été prévu en la matière, ainsi que des actions visant à améliorer plusieurs **déterminants* de santé**.

* *déterminant de santé : en santé publique, c'est un facteur qui influence l'état de santé d'une population soit isolément, soit en association avec d'autres facteurs parmi lesquels les facteurs économiques, sociaux, culturels, environnementaux et biologiques.*

Le contexte d'élaboration du PRSE3

Les premiers Plans Régionaux Santé Environnement de Bourgogne et de Franche-Comté ont été adoptés en 2004 pour la période 2004-2009. Ils avaient permis l'émergence politique de la thématique santé environnement et sa prise en compte par l'ensemble de la société.

Les deuxièmes Plans Régionaux Santé Environnement adoptés pour la période 2011-2015 s'articulaient autour de deux grands axes : la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé et la réduction des inégalités environnementales, en cohérence avec d'autres plans (plan Cancer, plan Santé Travail et plan National Nutrition Santé).

Les PRSE 2 de Bourgogne et de Franche-Comté sont arrivés à échéance fin 2015 et ont fait chacun l'objet d'un bilan (disponible sur les sites internet de l'ARS et de la DREAL).

Les Plans Régionaux Santé Environnement devant être mis à jour tous les 5 ans, un troisième Plan Régional Santé Environnement voit le jour en 2017, cette fois pour la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce troisième plan est la déclinaison régionale du Plan National Santé Environnement adopté en novembre 2014 par le Gouvernement. Il vise à consolider les progrès déjà accomplis mais aussi à proposer une **nouvelle approche de la santé environnementale, à la fois plus globale, transversale, intégrée, plus positive en s'appuyant sur les actions déjà engagées et plus ancrée dans les territoires**. Il s'inscrit dans les orientations de la transition écologique et solidaire et de la stratégie nationale de santé qui font de la prévention un axe majeur d'intervention avec une prise en compte de l'ensemble des déterminants de santé.

Suivant ces orientations, l'élaboration du PRSE 3 Bourgogne-Franche-Comté s'est attachée, en plus de la poursuite et de la consolidation des actions déjà engagées dans le PRSE2 visant à diminuer l'impact des facteurs environnementaux à risques sur la santé, à fixer des objectifs permettant de développer des environnements favorables à la santé au travers notamment des politiques d'urbanisme et d'aménagement.

La dynamique partenariale et la gouvernance du PRSE3

Le PRSE 3 est co-piloté par la préfecture de région, représentée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le Conseil régional et l'Agence Régionale de Santé.

Le GRSE

Le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) constitué de 130 structures permet d'avoir une légitimité forte et de tenir compte de la représentation des acteurs de la région. Il est composé des représentants des services de l'État, des représentants des collectivités territoriales, des représentants des associations de professionnels de santé, de protection de l'environnement, de patients et de consommateurs, des représentants des employeurs, des salariés et du monde économique, ainsi que des personnalités qualifiées.

Le GRSE a été consulté et a donné son avis sur les priorités d'intervention régionale et sur les objectifs et les actions. Il sera également réuni pendant le suivi du PRSE 3 pour donner son avis sur l'avancement de sa mise en œuvre.

L'équipe d'animation

Une équipe d'animation technique a en charge le volet opérationnel de l'ensemble de la démarche, depuis l'élaboration, le suivi jusqu'au bilan final. Elle est composée du Conseil régional, de l'ARS, de la DREAL, de la DIRECCTE et de la DRAAF.

Son rôle consiste à élaborer les outils de travail, assurer le suivi de l'avancée des travaux, organiser les réunions et rédiger le plan.

Elle est chargée de coordonner les bilans d'étape durant la mise en œuvre du plan.

Le préalable à l'élaboration du plan

Avant l'élaboration du plan, un diagnostic préalable a été réalisé afin de disposer d'un état des lieux détaillé des enjeux de santé environnement et des acteurs de la nouvelle région.

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) a ainsi réalisé des enquêtes auprès des acteurs locaux, une collecte d'indicateurs traçants en santé environnementale, une détermination des profils socio-environnementaux.

Ces données ont permis de réaliser le diagnostic qui est disponible sur le site Internet de l'ORS : <https://www.orbfc.org/>

Les territoires ont été comparés, en termes de qualité de vie, d'exposition aux risques environnementaux, d'acteurs et de dynamiques et initiatives locales.

À partir de l'ensemble des éléments collectés dans le diagnostic, chaque grand enjeu a été étudié selon différents critères, tels que fréquence d'occurrence, existence de groupes vulnérables concernés, urgence/gravité, tendance évolutive, perception des acteurs locaux...

Ce travail a permis de mettre en avant les préoccupations de santé liées à l'environnement dans la région à partir desquelles ont été définis les axes de travail prioritaires du PRSE.

Le contenu du plan

Les collectivités, parce qu'elles agissent directement sur la vie quotidienne de la population, sont engagées dans la mise en œuvre des projets.

Certains projets visant à développer les expérimentations, notamment dans le domaine de la qualité de l'eau ou des études d'impact santé sur les projets d'urbanisme, ont été retenus car la réalisation d'actions concrètes prenant en compte plusieurs déterminants de santé est essentielle pour la construction d'une culture santé environnement partagée.

Le développement de partenariats opérationnels sur les territoires via les associations environnementales et de consommateurs, est aussi privilégié pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de formation et de communication.

5 axes stratégiques constituent le PRSE :

- **L'eau dans son environnement et au robinet** : Comment améliorer, en quantité et en qualité, la ressource en eau depuis le milieu naturel jusqu'à la distribution au robinet du consommateur ?
- **Habitats et environnement intérieur** : Quelles actions mettre en place pour prendre en compte les enjeux de santé liés aux espaces clos (bruit, radon, air intérieur, confort thermique ...) ?
- **Qualité de l'air extérieur et santé** : Quelles actions mettre en place pour limiter les expositions à la pollution atmosphérique et les allergies dues aux pollens ?
- **Cadre de vie et urbanisme** : Comment intégrer les enjeux de santé environnement dans les stratégies et les projets d'aménagement, d'urbanisme et de mobilité (déplacement, bruit, ...) ?
- **Dynamiques territoriales et synergies d'acteurs** : Comment, à partir des dynamiques existantes, développer des actions territoriales opérationnelles en faveur de la santé environnementale ?

Pour chacun de ces axes, un groupe de travail a été constitué et animé par un pilote.

Les travaux des groupes ont abouti à **16 objectifs opérationnels et 55 actions** qui sont détaillés dans la plaquette ci-joint.

A titre d'illustration, l'action « Cadres de vie et urbanisme » est détaillée page 9.

Les axes de travail et les objectifs

5 axes de travail et 16 objectifs

Axe 1 : L'eau dans son environnement et au robinet

3 objectifs :

Objectif 1 : Sécuriser les captages vulnérables à la turbidité et à la pollution bactériologique

- 1) Fiabiliser les installations de distribution d'eau potable vulnérables à la turbidité et à la pollution bactériologique
- 2) Prévenir les risques de turbidité et microbiologie de l'eau potable en sensibilisant les élus en charge de la compétence « Eau »
- 3) Connaître l'impact de la qualité de l'eau potable sur le taux d'incidence des gastro-entérites en BFC
- 4) Surveiller la contamination des eaux des captages par les bactéries résistantes aux antibiotiques
- 5) Sensibiliser à la vulnérabilité du karst et former aux épandages des produits organiques
- 6) Former les élus et techniciens nouvellement compétents en eau potable aux enjeux sanitaires et à la réglementation en vigueur

Objectif 2 : Lutter contre les pollutions diffuses

- 7) Renforcer la coordination des services de l'État concernant la protection des captages vis-à-vis des pollutions par les produits phytosanitaires
- 8) Améliorer les connaissances de l'impact du traitement du bois en forêt en zones vulnérables et mener une démarche spécifique dans le bassin versant de la Loue (25) concernant la Cyperméthrine
- 9) Mettre en place et coordonner un réseau partenarial sur la réduction de l'usage des pesticides dans les « jardins, espaces végétalisés et infrastructures » en Bourgogne Franche-Comté
- 10) Mettre en réseau et accompagner les acteurs de la protection des captages
- 11) Réduire à la source et traiter les micro polluants en stations de traitement des eaux usées

Objectif 3 : Anticiper les changements climatiques à venir

- 12) Préserver les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- 13) Établir l'état des lieux des connaissances sur les impacts du changement climatique sur la qualité des eaux en Bourgogne-Franche-Comté

Axe 2 : Habitats et environnement intérieur

3 objectifs :

Objectif 4 : Cibler et diffuser la politique de prévention en s'appuyant sur un dispositif d'observation

- 14) Mettre en place une plateforme transfrontalière (arc jurassien) sur la qualité de l'air intérieur et le radon
- 15) Mettre en place un observatoire régional QAI-Radon, en s'appuyant sur la plateforme transfrontalière JURAD-BAT de l'arc jurassien

Objectif 5 : Intégrer la santé dans l'acte de construire

- 16) Sensibiliser et former les professionnels et les acteurs de l'habitat à la qualité sanitaire des espaces de vie dans le cadre d'une approche globale
- 17) Prévenir le risque amiante lors de travaux de rénovation et de réhabilitation en rappelant aux propriétaires leur obligation de repérage.
- 18) Sensibiliser les entreprises sur un modèle pédagogique original : Ateliers AIRBAT®

- 19) Intégrer la gestion du radon dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou des programmes d'intérêt général de l'ANAH

Objectif 6 : Protéger les populations les plus sensibles et les plus vulnérables dans leur habitat

- 20) Améliorer le confort hygrothermique et l'efficacité énergétique dans les établissements sanitaires et médico-sociaux
21) Prévenir les infections fongiques invasives liées au domicile des patients d'hématologie
22) Prévenir les risques auditifs chez les jeunes
23) Proposer aux patients ayant des pathologies potentiellement liées à leurs habitats des audits de la qualité de l'air intérieur par des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur
24) Développer des outils et recommandations pour limiter les pollutions et pérenniser la qualité de l'air intérieur durant la vie des ouvrages

Axe 3 : Qualité de l'air extérieur et santé

2 objectifs :

Objectif 7 : Maîtriser les risques sanitaires liés à l'exposition pollinique

- 25) Inclure dans la gestion des espaces verts la notion de potentiel allergisant des plantes
26) Pérenniser le réseau régional de mesures des pollens
27) Étendre l'obligation de lutte contre l'ambrosie à feuille d'armoise dans les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne
28) Coordonner la défense collective contre l'ambrosie à feuille d'armoise
29) Coordonner la lutte contre l'ambrosie en milieu agricole
30) Évaluer l'impact sanitaire lié à la présence de pollens d'ambrosie en Bourgogne Franche-Comté

Objectif 8 : Évaluer et maîtriser les risques sanitaires liés à l'exposition aux polluants de l'air extérieur (hors pollens)

- 31) Intégrer les enjeux de la qualité de l'air et de santé dans les démarches associant les collectivités territoriales comme les citoyens
32) Conditionner les aides financières locales et appels d'offre à la prise en compte de la santé et de la préservation de la qualité de l'air
33) Caractériser la nature et l'origine des particules atmosphériques fines en Bourgogne-Franche-Comté pour faciliter la mise en place d'actions ciblées

Axe 4 : Cadre de vie et urbanisme favorables à la santé

4 objectifs :

Objectif 9 : Favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement

- 34) Sensibiliser les agents de la fonction publique et les bureaux d'étude à une vision plus intégratrice des enjeux de santé – environnement dans les documents d'urbanisme
35) Promouvoir l'EIS (Évaluation d'impact sur la santé) dans les projets d'urbanisme

Objectif 10 : Favoriser les mobilités actives

- 36) Sensibiliser les collectivités aux enjeux de la mobilité active en portant à leur connaissance les implications du Plan d'Action pour les Mobilités Actives et les accompagner pour la mise en œuvre d'actions et de projets locaux
37) Sensibiliser les usagers aux mobilités actives pour les déplacements d'achat, de loisirs et d'accompagnement scolaire.
38) Sensibiliser les seniors à la pratique des mobilités actives et au développement de nouvelles solutions de mobilités individuelles

Objectif 11 : Lutter contre les maladies vectorielles

- 39) Former et prévenir la maladie de Lyme au sein des établissements scolaires
- 40) Former les collectivités pour une gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles

Objectif 12 : Lutter contre l'îlot de chaleur urbain (ICU)

- 41) Aménager l'espace urbain pour favoriser les îlots de fraîcheur

Axe 5 : Dynamiques territoriales et synergie d'acteurs

4 objectifs :

Objectif 13 : Favoriser l'implication des citoyens

- 42) Informer, sensibiliser et former le grand public aux enjeux de la santé environnement
- 43) Intégrer un module spécifique et un parcours d'autoformation "Environnement citoyeneté" dans le projet régional de promotion de la santé des jeunes "Pass'Santé Jeunes"

Objectif 14 : Impliquer les relais

- 44) Organiser un congrès sur le thème « santé et pathologies liées à l'environnement » à destination des professionnels de santé
- 45) Intégrer le volet santé environnement dans les « forums citoyens » mis en place par l'ARS
- 46) Intégrer les enjeux de santé environnement dans les formations du SFFERE

Objectif 15 : Outiller les collectivités sur la santé-environnement

- 47) Attribuer un prix aux initiatives s'inscrivant dans les objectifs du PRSE3
- 48) Améliorer la formation des personnels au contact de l'utilisateur allergique alimentaire
- 49) Développer sur les territoires (via les Contrats locaux de santé et autres démarches) des projets intégrés sur les déterminants de santé environnementale

Objectif 16 : Créer et animer des communautés d'acteurs locaux et régionaux, et s'appuyer sur celles existantes

- 50) Renforcer E-SET comme vecteur d'information/sensibilisation sur les enjeux de la santé-environnementale
- 51) Promouvoir un Master «Alimentation agro-alimentaire et développement durable»
- 52) Créer un groupe de chercheurs COMUE sur la santé environnementale
- 53) Développer une nouvelle approche multi partenariale « Santé et phytos »
- 54) Favoriser la mise en place de projets de territoire dont le levier principal de mobilisation serait la qualité de l'eau dans son environnement et au robinet
- 55) Valoriser des actions mises en place par la profession agricole auprès du grand public.

Focus sur l'axe 4 du PRSE : « pour un cadre de vie et un urbanisme favorable à la santé »

L'enjeu du cadre de vie comme déterminant de santé

L'environnement physique ou cadre de vie est un déterminant crucial pour le bien-être et la santé des habitants, puisqu'il couvre l'aménagement urbain, la biodiversité, la qualité de l'air, le logement, les transports, l'alimentation...

Si pour certaines pathologies, on peut déterminer un lien de causalité direct, comme l'amiante, dans la plupart des cas, ce sont plusieurs déterminants conjugués qui vont exercer une bonne ou mauvaise influence sur la santé d'un individu ou d'un groupe social. Par exemple, l'impact sur la santé d'un individu ou d'un groupe social de la qualité du logement ou de la nourriture se révèle très important par la combinaison des effets produits. Une approche systémique est donc nécessaire.

Ces sujets de la vie quotidienne font appel à des domaines de compétence qui dépassent le cadre strict de l'offre de soins et nécessitent de réfléchir globalement aux politiques publiques, souvent territoriales, qui les façonnent.

Un double objectif doit présider à la construction des politiques publiques territoriales : réduire les risques, mais aussi évoluer vers la prise en compte des impacts positifs que peut avoir l'environnement sur la santé.

Plusieurs leviers d'action peuvent guider les promoteurs d'un urbanisme favorable à la santé :

- réduire les polluants (air, eau, sol, gaz à effet de serre (GES), nuisances (bruit, odeurs, ondes) et agents délétères comme l'amiante
- promouvoir des comportements favorables à la santé par une offre d'équipements ou d'infrastructures adaptés comme les modes de déplacements actifs, les espaces de détente.. et par une alimentation saine dont l'organisation des circuits courts, les jardins partagés...
- contribuer à changer l'environnement social par la création d'espaces de vie agréables et sécurisés qui concourent au bien-être des individus
- réduire les inégalités de santé (accès aux services, exposition aux polluants, réduction des risques technologiques, ...)
- favoriser les synergies dans la mise en œuvre opérationnelle des projets, notamment entre les dispositifs et programmes territoriaux de transition écologique et énergétique et ceux concernant la santé (CLS).

4 objectifs opérationnels poursuivis par le PRSE3 répondent à ces leviers d'action :

1. Favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement

Les lois ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) et NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) sont des opportunités pour faire évoluer la planification stratégique, que ce soit par les ScoT (schémas de cohérence territoriale) ou PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) . Ainsi, les enjeux de santé pourront être intégrés dans cette dynamique, à la faveur du développement d'outils de sensibilisation et de journées d'échanges des réseaux (club PLUI, réseau Scot, plan climat-air-énergie territorial...)

Au niveau plus opérationnel, il s'agira d'expérimenter, sous la forme d'un appel à projets, la mise en œuvre de projets d'urbanisme intégrant une étude d'impact sur la santé (EIS), (au vu des bilans des deux premières EIS menées dans le Pays de Vesoul et le Pays Beaunois).

2. Favoriser les mobilités actives

Faciliter la marche, le vélo en sécurisant et rendant agréables les espaces et voies publiques permet d'agir sur trois priorités essentielles : la réduction des émissions de GES, la réduction des pathologies chroniques et l'amélioration de l'état de santé des populations, le développement

d'une approche globale des enjeux d'aménagement.

Les mesures prévues visent notamment à sensibiliser les collectivités à partir d'outils existants comme le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives et les accompagner dans l'action.

3. Lutter contre les maladies vectorielles

Conséquences des changements climatiques et de la globalisation des échanges, des maladies dites vectorielles apparaissent comme la maladie de Lyme (sur toute la région) et la dengue (Mâconnais). Les mesures prévues visent à agir sur les publics (mise au point de programmes de sensibilisation des populations dont les enfants), à agir sur les biotopes en modifiant les pratiques de gestion et d'entretien des jardins, des places arborées ou des arrangements floraux.

4. Prendre en compte les îlots de chaleur urbains (ICU)

Afin de réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, notamment dans les villes en période de canicule, il s'agit de mettre en place des aménagements urbains qui, par la végétalisation, permettent de limiter les îlots de chaleur. Une expérimentation est prévue par Dijon Métropole, avec des préconisations qui pourront bénéficier aux collectivités, y compris pour des aménagements futurs.

La suite

La mise en œuvre des actions va s'appuyer sur l'ensemble des acteurs de santé environnement au niveau régional et sur les outils de déclinaison des politiques de santé et d'environnement.

La réalisation des actions et l'atteinte des objectifs fixés feront l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation finale.

Contacts presse :

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté

Cécile HERMIER – 03 80 44 64 05 – cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr

Jérôme COLIN – 03 80 44 64 44 – jerome.colin@cote-dor.gouv.fr

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Marie SOUVERBIE – 03 80 44 34 66 – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr

Hélène WOKOWSKI-PIERRE – 03 81 61 61 08 – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr

Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

Fabienne CHEVALET – 03 81 47 82 53 – fabienne.chevalet@ars.sante.fr

Lauranne COURNAULT – 03 80 41 99 94 – lauranne.cournault@ars.sante.fr

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Patricia DROZ – 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79 - patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr